

Société. Les partisans d'une téléphonie respectueuse de la santé viennent de réaliser un film sur Béziers.

La municipalité encore épinglée sur les ondes électromagnétiques

■ Forts du succès rencontré lors de leur première présence à la Journée des Associations sur les allées Paul Riquet de Béziers, les membres de la coordination des collectifs ou comités biterrois pour une téléphonie respectueuse de la santé publique, ont décidé d'en tirer un film. « Cette production, qui sera diffusée prochainement sur le site internet www.next-up.org, est un témoignage audiovisuel de l'inquiétude des Biterrois par rapport aux ondes électromagnétiques diffusées via les antennes relais. Car nous avons rencontré de nombreuses personnes qui nous ont fait part de leur mauvaise expérience, notamment ce garagiste dont les ondes des antennes relais perturbent le fonctionnement de ses appareils électroniques de mesures », explique Bruno Goupille, président du mouvement.

Des rondes de garde pour bloquer un chantier

Un mouvement, rappelons-le, qui est né et s'est développé autour de son président, militant à l'association des Robins des Toits, lorsque celui-ci a décidé de s'opposer à l'implantation d'une antenne relais devant sa maison dans le quartier de Montimaran. « Grâce à notre mobilisation, l'antenne n'a pas été réalisée. Néanmoins nous restons aux aguets. Car l'autorisation de construction n'a pas été annulée. Des tours de garde sont effectués toute la journée par les riverains sur le site,

afin de réagir immédiatement en masse, si le projet venait à être lancé. »

L'association, qui a réussi à fédérer autour d'elle tous les mécontents des antennes relais, étend son combat désormais sur toute la ville de Béziers. « Il y a 67 stations sur la ville. Et régulièrement, de nouveaux permis de construire sont délivrés par la mairie pour en créer d'autres, et cela sans concertation », s'insurge Bruno Goupille.

Il ajoute : « Etant donné que la municipalité considère que les nuisances des antennes relais sont psychosomatiques, elle autorise les sociétés de téléphonie à camoufler ces antennes. Dans leur logique, si les gens ne les voient pas, ils ne seront pas malades ! »

Des antennes toujours en place mais camouflées

Il cite un exemple : « En plein centre-ville, sur les Allées Paul Riquet, au niveau de la Place Jean Jaurès, se trouve une grande antenne perchée sur un immeuble. Ce n'est pas très esthétique, et surtout trop voyant. La municipalité vient de délivrer un permis de construire qui permettra de l'abaisser et de la camoufler. Ainsi les Biterrois ne verront plus rien, et l'antenne continuera d'émettre.

Un des dangers, comme elle sera plus basse, c'est que ses ondes atteindront directement les habitations des immeubles alentours. »

Les mesures effectuées par la mairie mises en doute

Bref, pour cette association les motifs d'inquiétude et de colère ne manquent pas.

Et ce ne sont pas les mesures réalisées par la municipalité, et dont les résultats ont été diffusés sur le site internet de la ville, qui les rassurent.

Pourtant, ces taux, largement communiqués au grand public, sont très faibles, en dessous des 0.6 v/m revendiqués d'ailleurs par l'association. « C'est un coup de com' ! », lâche Bruno Goupille. « Les mesures ont été faites sur la voie publique. Au pied des antennes. On sait qu'à cet endroit les taux sont toujours très faibles. Par exemple, le château d'eau près du jardin des bassins, est truffé d'antenne. Si on mesure en bas, c'est 0.1 v/m. C'est ce qu'a fait la mairie. Mais si l'on monte dans les lieux de vie des gens, notamment chez ceux qui habitent dans la résidence Plein Ciel, mitoyenne au château d'eau, on a des taux de 4 volts par mètres ! On a vérifié tout cela. Et encore, nous ne sommes montés que jusqu'à l'avant dernier étage, qui n'est pas dans le cœur de diffusion. Un peu plus haut on peut pas savoir, le dernier étage ayant été déserté par ses habitants, qui n'en pouvaient plus de la présence de ces antennes », pour des raisons, dont on se doute, qui sont, selon le collectif, tout sauf psychologiques...

SÉBASTIEN GARRABÉ